

ORGANISÉ PAR L'ARCVTPN 972 ET LA VILLE DU MARIN



2ème édition

GRAND PRIX DE LA VILLE DU MARIN ET ORPHÉOPOLIS

22 ET 23 JANVIER 2022

DOSSIER DE COURSE OFFICIEL

  @arcvtpn972

@villedumarin



**22-23
JANV
2022**

2ème édition
GRAND PRIX
DE LA VILLE DU MARIN
ET ORPHEOPOLIS

DÉROULEMENT

SPORT POLICE
NATIONALE
ARCVTPN 972 DU MARIN

SAMEDI 22 JANVIER 2022

- 12h30 à 13h00 : Contrôle du pass sanitaire
- 13h00 : Rassemblement
- 13h45 : Appel des coureurs
- 14h00 : Départ
- 16h00 : Fin d'épreuve
- Pas de remise de récompense, à l'issu

DIMANCHE 23 JANVIER 2022

- 12h30 à 13h00 : Contrôle du Pass Sanitaire
- 13h00 : Rassemblement
- 13h45 : Appel des coureurs
- 14h00 : Départ
- 16h00 : Fin d'épreuve
- Remise des récompenses pour les trois premiers des catégories Junior, Pass Open et Senior

22-23
JANV
2022

2ème édition
GRAND PRIX
DE LA VILLE DU MARIN
ET ORPHEOPOLIS

**DISPOSITIF
SANITAIRE**

SPORT POLICE
NATIONALE
ARCVTPN 972 DU MARIN

DÉPART DU 22 JANVIER 2022 - CIMETIERE BD ALLEGRE LE MARIN



DÉPART DU 23 JANVIER 2022 - TERRAIN PÉTANQUE (QUARTIER CEDALISE LE MARIN)



22-23
JANV
2022

2ème édition
GRAND PRIX
DE LA VILLE DU MARIN
ET ORPHÉOPOLIS

GRILLE DES PRIX

SPORT
 **POLICE**
NATIONALE
ARCVTPN 972 DU MARIN

JUNIOR

1^{er} : 85€ + 1 trophée

2^{ème} : 70€ + 1 trophée

3^{ème} : 65€ + 1 trophée

SENIOR

1^{er} : 85€ + 1 trophée

02^{ème} : 70€ + 1 trophée

3^{ème} : 65€ + 1 trophée

PASS - OPEN

1^{er} : 85€ + 1 trophée

2^{ème} : 70€ + 1 trophée

3^{ème} : 65€ + 1 trophée

22-23
JANV
2022

2ème édition
GRAND PRIX
DE LA VILLE DU MARIN
ET ORPHEOPOLIS

RÈGLEMENT
CLM

SPORT POLICE
NATIONALE
ARCVTPN 972 DU MARIN

CHAPITRE 1 : Règlements particuliers



Article 1. Organisation

Le **Grand Prix de la Ville du Marin et Orphéopolis** est organisé par le club **ARCVTPN 972 du Marin** sous l'égide du Comité Régional Cycliste de Martinique et sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et du Comité Régional Cycliste de la Martinique (CRCM).

Article 2. Type de l'épreuve

Cette compétition est un **Contre-La-Montre Individuel (CLM)** qui se dispute le **SAMEDI 22 JANVIER 2022**.

L'épreuve est réservée aux coureurs masculins des catégories : **Juniors, Seniors, Cat 1, 2, 3** et **Pass Open**.

Article 3. Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- Les clubs locaux et les équipes invitées par l'organisateur.

Les engagements pour les équipes locales et les équipes invitées devront parvenir au siège du CRCM délai de rigueur, selon les modalités réglementaires.

Article 3. Ordre de départ

L'ordre de départ d'une équipe est établi selon l'ordre de la liste d'inscription.

Le Directeur de course pourra éventuellement corriger cette liste en favorisant le départ des meilleurs en dernier.

Article 4. Permanence

La permanence de départ se tient, 1 heure avant le départ de chaque étape, au lieu prévu pour la signature à côté de la ligne de départ et d'arrivée.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence du collège des commissaires est fixée 1 heure avant le départ de l'épreuve.

Article 5. Gestion de course

La compétition se déroulera selon les règles prévues par la F.F.C. pour ce genre d'épreuve.

Article 8. Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Article 9. Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les 3 premiers coureurs de l'étape doivent se présenter au protocole arrivé.

Article 12. Arrivées

Une banderole dite d'**ARRIVÉE** sera placée au-dessus de la ligne prévue, et en travers de la chaussée. En cas de disparition de banderole, la ligne d'arrivée sera signalée par un officiel qui agitera un drapeau à damiers noirs et blancs. Il en sera de même au sommet des côtes ou de toutes autres arrivées faisant l'objet d'un classement.

Tous les coureurs d'un même peloton sont crédités au même temps
Les chronométreurs officient jusqu'à l'arrivée du véhicule balai. Tous les temps enregistrés par les chronométreurs dans les épreuves en ligne, sont arrondis à la seconde inférieure.

SPRINT : il est interdit aux coureurs de dévier du couloir qu'ils ont choisi au moment du lancement du sprint en gênant ou en mettant en danger les concurrents.

Article 13. Pénalités

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par les peines prévues au barème des pénalités de la F.F.C

Article 14. Réclamations

Les réclamations doivent être faites auprès des commissaires dans les délais suivants :

- Au sujet de l'irrégularité de course ou manœuvre illicite : au plus tard une demi-heure après l'arrivée.
- Au sujet du classement : au plus tard 30 minutes après connaissance du classement.
- Au sujet du classement général final : 30 minutes après la communication officielle.

Article 15. Dispositions financières

Les prix et les primes seront versés aux gagnants par l'intermédiaire de leur club, une fois les résultats d'un éventuel contrôle biologique connus.

Article 13. Pénalités

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par les peines prévues au barème des pénalités de la F.F.C

22-23
JANV
2022

2ème édition
GRAND PRIX
DE LA VILLE DU MARIN
ET ORPHEOPOLIS

ÉTAPE 1

SPORT POLICE
NATIONALE
ARCVTPN 972 DU MARIN

GRAND PRIX DE LA VILLE DU MARIN / ORPHEOPOLIS



Samedi 22 Janvier 2022
MARIN/MARIN



Contre-La-Montre Individuel
Front de Mer (cimetière) - Marin

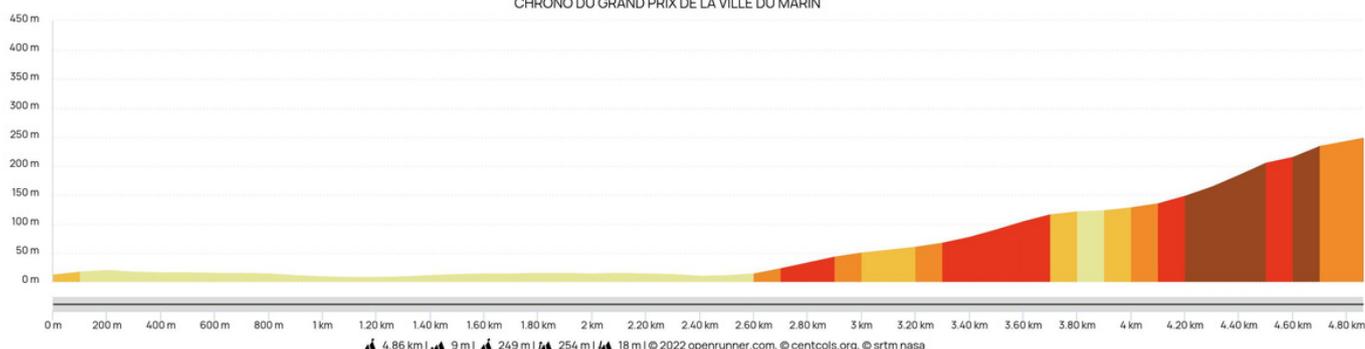
13h00 Rassemblement

Appel des coureurs 13h30

14h00 Départ Réel

N° De Route	Itinéraires	Kms Parcours	Kms Restants	Heure de passage : Moyenne Km/h		Indications
				30 KM/H	33KM/H	
VC	FRONT DE MER MARIN (cimetière) BD Allègre	0,00	4,20	14 :00	14 :00	DEPART
VC	AVENUE CAMILLE DARSIERE	0,30	3,90			
VC	AVENUE AIME CESAIRE	0,60	3,60			
N5	GIRATOIRE ANNETTE	1,24	2,96	14 :02	14 :02	
N5	GIRATOIRE LA DUPREY	3,00	1,20	14 :06	14 :05	
N5	ARRIVEE FONDS CLARISSE MARIN	4,20	0,00	14 :08	14 :07	ARRIVÉE

CHRONO DU GRAND PRIX DE LA VILLE DU MARIN



ARTICLE 1. Organisation

L'épreuve est organisée par l'ARCVTPN972 du Marin sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Elle se dispute le **dimanche 23 janvier 2022 à 13h00**.

Le **Grand Prix de la Ville du Marin et Orphéopolis** se déroulera comme suit :

- **DÉPART** face au cimetière du MARIN , rond-point Avenue François Mitterrand, rond-point McDonald's, rond -point Carrefour Market Annette ,Route Nationale N5, Rond-point Duprey, Rond-point Anse figuier, rond-point poirier, Sainte-Luce (RN5), Rond-Point Les Moubins, Sainte-Luce (RN5) RD 18 Rivière-pilote, (fin 1er circuit)1fois (début 2nd circuit)3 fois, Rond-point Rocher zombie, Croisée lourdes ,Mare capron , Cédalise, Rond-point Carrefour Market Annette, Route Nationale 5 ,rond-point Duprey, Rond -point anse figuier, rond-point poirier Rivière-pilote ,Rond-point Rocher zombie, Croisée lourdes, Mare capron, Cédalise (**ARRIVÉE**) SOIT **66.60 KMS**

ARTICLE 2. Type d'épreuve

L'épreuve est classée 1.12.7 et réservée aux coureurs des catégories Juniors, 1,2,3 et Pass Open. Elle est inscrite au Calendrier Régional.

ARTICLE 3. Participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs des équipes affiliées au CRCM et disposant d'un Pass Sanitaire conformément aux dispositions relevant de la situation sanitaire de la Martinique. Les directeurs sportifs et leurs assistants (le cas échéant) devront être munis de leurs Pass Sanitaire. Aucune exception ne sera admise.

ARTICLE 4. Engagement

L'engagement des équipes est à faire auprès du CRCM au plus tard le mercredi 18 Janvier 2022 18h00 dernier délai. Le montant de l'engagement est de 6 euros par coureur et payable le jour de l'engagement. L'inscription des équipes devra se faire sur la nouvelle feuille d'engagement mise à disposition des clubs et qui comporte des dispositions de protection contre le Covid 19.

ARTICLE 5. Ravitaillement

L'ouverture du ravitaillement sera autorisée à partir du 30ème kilomètres et la fermeture dans les 20 derniers. Tout ravitaillement est interdit dans les descentes. En fonction des conditions climatiques, le jury des commissaires pourra anticiper l'ouverture du ravitaillement et retarder sa fermeture.

ARTICLE 6. Assistance Technique Neutre

Il n'y a pas d'assistance technique neutre. Les Clubs devront organiser l'assistance de leurs coureurs.

ARTICLE 7. Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 8. Délais d'Arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 20 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 9. Classements

Les classements suivants seront établis :

1. Classement Junior
2. Classement Pass Open
3. Classement Sénior

ARTICLE 10. Prix

- Voir grille des Prix

ARTICLE 11. Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

ARTICLE 12. Protocole

Le protocole aura lieu à l'issue de la dernière étape.

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

1. les 3 premiers : Juniors
2. les 3 premiers : Pass Open
3. les 3 premiers : Seniors

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 13. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.



FIN DU REGLEMENT



22-23
JANV
2022

2ème édition
GRAND PRIX
DE LA VILLE DU MARIN
ET ORPHEOPOLIS

ÉTAPE 2

SPORT POLICE
NATIONALE
ARCVTPN 972 DU MARIN

GRAND PRIX DE LA VILLE DU MARIN / ORPHEOPOLIS



Dimanche 23 Janvier 2022

MARIN/MARIN

Quartier CEDALISE

13h00 - Rassemblement

Appel des coureurs

13h30

14h00 Départ Réel

N° De Route	Itinéraires	Kms parcourus	Kms restants	Heure de passage : Moyenne Km/h		Indications
				30 KM/H	33KM/H	
RN8	QUARTIER CEDALISE (Ter.Pétanque)	0,00	66,60	14 :00	14 :00	DEPART (Début 1er circuit)
N5	GIRATOIRE ANNETTE	0,55	66,05	14 :01		
N5	GIRATOIRE POIRIER	7,01	59,59	14 :14		
N5	SAINTE-LUCE	8,60	58,00	14 :17		
N5	GIRATOIRE LES MOUBINS	9,38	57,22	14 :19	14 :17	
N5	GIRATOIRE POIRIER	12,80	53,80	14 :26		
RD18	RIVIERE-PILOTE	14,90	51,70	14 :29		
RD18	ROND POINT ROCHER ZOMBI	15,11	51,49	14 :30		
N8	CROISEE LOURDES	16,80	49,80	14 :34		
N8	MARE CAPRON (Cédalise)	21,00	45,60	14 :42	14 :38	Fin 1er circuit Début 2nd circuit
N5	GIRATOIRE ANNETTE	21,50	45,10			
N5	GIRATOIRE POIRIER	28,00	38,60			
RD18	ROND POINT ROCHER ZOMBI	30,33	36,27			
RD18	CROISEE LOURDES	32,10	34,50			
N8	MARE CAPRON (Cédalise)	36,20	30,40	15 :12	15 :06	Fin 1er Tour

N8	GIRATOIRE ANNETTE	36,70	29,90			
N5	GIRATOIRE POIRIER	43,20	23,40			
N5	ROND POINT ROCHER ZOMBI	45,53	21,07			
RD18	CROISEE LOURDES	47,30	19,30			
RD18	MARE CAPRON (Cédalise)	51,40	15,20	15 :43	15 :33	Fin 2ème tour
N8	GIRATOIRE ANNETTE	51,90	14,70			
N8	GIRATOIRE POIRIER	58,40	8,20			
N5	ROND POINT ROCHER ZOMBI	60,73	5,87			
RD18	CROISEE LOURDES	62,50	4,10			
RD18	MARE CAPRON (Cédalise)	66,60	0,00	16 :13	16 :01	Fin 3ème Tour <u>ARRIVEE</u>



22-23
JANV
2022

2ème édition
GRAND PRIX
DE LA VILLE DU MARIN
ET ORPHEOPOLIS

PARTENAIRES

SPORT POLICE
NATIONALE
ARCVTPN 972 DU MARIN



2ème édition

GRAND PRIX DE LA VILLE DU MARIN ET ORPHÉOPOLIS

22 ET 23 JANVIER 2022

  @arcvtpn972 | @villedumarin